

**Assemblée générale**

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
13 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 13<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 23 octobre 2014, à 15 heures

*Président* : M. Bhattarai ..... (Népal)**Sommaire**

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-63158 (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux** (*Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite) (A/C.4/69/L.5)

*Projet de décision A/C.4/69/L.5 : Question de Gibraltar*

1. **Le Président** annonce que le projet de décision n'a pas incidences sur le budget-programme.

2. *Le projet de décision A/C.4/69/L.5 est adopté.*

**Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace** (suite) (A/C.4/69/L.2/Rev.1)

*Projet de résolution A/C.4/69/L.2/Rev.1 : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace*

3. **M. Mebarki** (Algérie), intervenant en sa qualité de représentant de la présidence du Groupe de travail plénier sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace du Comité, dit que le Groupe de travail s'est réuni trois fois pour examiner le projet de résolution et s'est mis d'accord sur la version révisée figurant dans le document A/C.4/69/L.2/Rev.1, qui est soumise à l'approbation du Comité.

4. **Le Président** annonce que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

5. *Le projet de résolution A/C.4/69/L.2/Rev.1 est adopté.*

**Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information** (suite) (A/69/21 et A/69/310)

6. **M<sup>me</sup> Rengifo** (Colombie) dit que si les nouvelles technologies ont joué un rôle fondamental en permettant de mieux diffuser le message de l'Organisation des Nations Unies parmi les groupes démographiques qui les utilisent, une large part de la population des pays en développement n'y a pas, ou guère, accès. Il est donc capital de continuer à renforcer les médias traditionnels afin de toucher un public aussi large que possible.

7. Les technologies de l'information et des communications (TIC) jouant un rôle important dans le développement, il convient de promouvoir les mécanismes de coopération en ce qui les concerne de

manière à réduire les disparités entre les pays développés et en développement. Le Centre d'information des Nations Unies à Bogota poursuivra sa stratégie de communication qui a apporté des services et de l'information à des millions de personnes. Il est important de mettre en valeur et de renforcer les activités de tous les centres afin de parvenir à des résultats durables.

8. Le multilinguisme est particulièrement important car il s'agit d'un principe directeur des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Les efforts pour parvenir à la parité entre les six langues officielles doivent se poursuivre, comme par exemple dans le cas des communiqués de presse, qui sont souvent disponibles dans une seule langue et qui sont donc moins accessibles pour les locuteurs d'autres langues. Le Département de l'information doit poursuivre ses efforts pour élaborer des solutions inventives, sans implications financières, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Pour obtenir des résultats concrets, il faut suivre des stratégies innovantes et prévoir de travailler, entre autres, avec le monde universitaire et associatif, tout en utilisant les capacités existantes sur la base d'une répartition équitable des ressources.

9. **M<sup>me</sup> Rengifo** est heureuse de constater que l'espagnol reste la deuxième langue la plus fréquemment utilisée sur le site Web de l'ONU. Néanmoins, les contenus en langue espagnole représentent encore une partie seulement de ceux en langue anglaise. Les services concernés doivent travailler avec le Département de l'information pour équilibrer en conséquence le contenu du site Web de l'ONU et d'autres sources d'information. De plus, il est essentiel de faire en sorte qu'à nouveau, des données statistiques détaillées et à jour soient mentionnées dans les rapports; les décisions concernant la diffusion de l'information par l'Organisation des Nations Unies doivent prendre ces données en compte. Le Département de l'information doit également s'assurer que ses initiatives, notamment les partenariats qu'il a développés, sont coordonnées avec celles d'autres organismes des Nations Unies, afin d'éviter des doublons et de garantir la conformité des opérations avec les objectifs de l'Organisation.

10. **M. Guibila** (Burkina Faso) dit que sa délégation se réjouit de l'utilisation par le Département de l'information d'outils modernes de communication qui permettent aux Nations Unies de maintenir et

d'accroître leur audience. Cependant, elle est préoccupée par les disparités constatées dans l'accès à l'information dans le monde et elle exhorte le système des Nations Unies ainsi que les États Membres à coopérer en vue de réduire ce fossé numérique, en prêtant davantage assistance aux pays en développement comme le Burkina Faso, qui s'apprête à passer à la télévision numérique de terre.

11. Convaincue de l'impact des médias traditionnels, encore largement utilisés dans les pays en développement, sa délégation exhorte le Département de l'information à continuer à faire la promotion de ces outils, à côté des technologies nouvelles, et à continuer de faire en sorte que l'information produite par l'Organisation des Nations Unies soit exacte, impartiale, équilibrée et à jour, notamment en renforçant l'activité des centres d'information des Nations Unies, qui offrent de nombreux services aux populations des pays qu'ils couvrent. Par exemple, le Centre d'information des Nations Unies basé à Ouagadougou et couvrant le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad, joue un rôle de sensibilisation à des questions qui intéressent tout particulièrement ces pays, notamment la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les catastrophes naturelles, le terrorisme et l'extrémisme violent. Malgré les difficultés auxquelles ils font face, les gouvernements africains entendent soutenir les centres d'information des Nations Unies basés dans leur région.

12. Sa délégation condamne toutes les formes de violences exercées contre les journalistes, qui sont empêchés d'exercer en toute objectivité leur profession dans certains pays, et appelle à ce sujet au renforcement des mécanismes de protection. **M. Guibila** invite le Département de l'information à poursuivre ses efforts en vue de renforcer le multilinguisme dans le système des Nations Unies et à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect du principe de la parité des langues officielles, notamment sur le site Web de l'ONU.

13. **M. Maope** (Lesotho) dit que, même si sa délégation se félicite de l'usage croissant des TIC dans tous les domaines de la vie, le développement de ces technologies reste très inégal selon les pays et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. Il est tout aussi important de veiller à ce que la gestion internationale des TIC, notamment Internet, soit multilatérale, transparente et

démocratique, afin de garantir une répartition équitable des ressources et de faciliter leur accès à tous.

14. Sa délégation félicite le Département de l'information pour ses récentes campagnes de sensibilisation et de communication et note que pour que le Département puisse remplir efficacement sa mission, il doit disposer des ressources adéquates.

15. Plus que jamais, les Nations Unies se doivent d'être proches des populations qu'elles servent. À cette fin, le Gouvernement du Lesotho a construit en 1994, à Maseru, un complexe de bureaux pour accueillir les programmes et organismes des Nations Unies présents dans le pays ainsi que le Centre d'information des Nations Unies. Depuis sa création en 1979, le Centre d'information joue un rôle central dans la promotion d'une meilleure compréhension et d'un plus grand soutien du public à l'égard des objectifs et des activités des Nations Unies. Malheureusement, par suite d'une réduction récente de son personnel, l'efficacité de son action auprès des populations locales a diminué. **M. Maope** demande que le Centre d'information soit renforcé afin de mieux pouvoir entrer en relation avec toutes les composantes de la société.

16. La configuration et les effectifs des centres d'information des Nations Unies ne doivent pas être modifiés sans une décision de l'Assemblée générale et sans que les pays hôtes soient consultés. Il est important de respecter les États Membres et de dialoguer activement avec eux sur ces questions. Les centres d'information des Nations Unies dans les petits pays doivent être préservés et dotés de ressources financières suffisantes et leurs capacités doivent être renforcées.

17. **M. Mana** (Cameroun) dit que le Cameroun reste profondément attaché à la liberté d'information et à l'accès au savoir et à la formation, qui sont autant d'éléments favorisant la paix et le développement. La généralisation de l'accès aux TIC a été favorisée par la défiscalisation des intrants de ce secteur, la mise en place d'un fonds spécial des télécommunications, la création de l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication, et l'adoption, en 2008, de la première stratégie nationale de développement des TIC. Le Cameroun a également entrepris l'exécution d'un vaste projet de construction de télécentres communautaires polyvalents qui vise à généraliser l'accès à Internet dans les zones rurales et à prêter appui aux organisations qui travaillent à la

réduction de la fracture numérique dans le pays. À cette fin, le Gouvernement camerounais a entrepris l'installation d'une dorsale nationale de fibre optique, longue de 5 600 kilomètres, et a développé des sites Internet pour permettre l'accès à l'information gouvernementale. Si les zones urbaines restent mieux équipées que les zones rurales, des mesures sont entreprises, notamment la création de télécentres communautaires dans les zones rurales, pour combler cet écart. Un centre de télé-médecine, Genesis Telecare, a été installé en 2009.

18. Sa délégation salue les efforts que déploie le Département de l'information pour parvenir à une société de l'information inclusive et faire en sorte que les informations diffusées soient aussi impartiales que possible. Cela étant, elle est convaincue que l'impact des actions de l'Organisation des Nations Unies serait optimisé si la même information était mise, en temps réel, à la disposition de tous. À cet égard des efforts supplémentaires devraient être consentis pour assurer le traitement égal de toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les services d'information en ligne devraient être disponibles dans les six langues officielles, sans que les délais entre la publication dans une langue et la traduction dans les autres langues officielles soient trop longs. Néanmoins, il convient également de rappeler que, pour une large part de la population, qui n'a pas accès à Internet, les publications sur support papier demeurent le seul moyen d'acquérir des informations fiables, objectives et détaillées sur les Nations Unies et sur divers autres sujets importants de la vie internationale.

19. Le travail précieux réalisé par les centres d'information des Nations Unies doit être salué. Le Centre d'information des Nations Unies à Yaoundé permet à un large éventail de personnes de disposer d'une source fiable pour une information à jour. Il joue indéniablement un rôle positif auprès des populations locales où le besoin d'informations sur des enjeux tels que la préservation de la paix ou le développement durable demeure très important. Le Cameroun demande donc que le Centre d'information à Yaoundé soit redynamisé et doté, à cet effet, de moyens financiers et humains adéquats.

20. **M. Prasad** (Inde) dit que sa délégation soutient pleinement le travail qu'accomplit le Département de l'information pour promouvoir les objectifs de l'Organisation des Nations Unies en menant sans relâche des campagnes sur de nombreuses questions

d'importance pour la communauté internationale. À cet égard, sa délégation approuve l'initiative Impact universitaire des Nations Unies, qui encourage le travail universitaire à travers le monde en vue de contribuer au développement mondial. L'Inde reconnaît également l'importance du Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies en tant qu'initiative éducative visant à prévenir les actes de génocide. Elle salue l'initiative qu'a prise le Département de l'information d'organiser une table ronde sur la publication des archives de la Commission des Nations Unies pour les crimes de guerre. Elle salue également les activités du Département concernant la célébration annuelle de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, ainsi que l'initiative « Musique pour la paix ». De plus, elle se félicite de la collaboration étroite qui s'est établie entre le Département de l'information et le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de promouvoir l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et de prêter un appui dans le domaine de la communication à l'Équipe spéciale et à ses groupes de travail.

21. Sa délégation salue les programmes hebdomadaires de la Radio des Nations Unies en hindi et en ourdou. Il serait bon que ces programmes traitent davantage de la participation de l'Organisation des Nations Unies au développement en Asie du Sud et des activités de maintien de la paix, étant donné la contribution importante de l'Asie du Sud aux efforts de maintien de la paix. De manière plus générale, les Départements de l'information, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions devraient coopérer plus étroitement en vue de mettre en valeur les succès remportés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de donner des informations exactes, impartiales et actualisées sur les activités des personnels de maintien de la paix de l'ONU.

22. Sa délégation note que le Département de l'information s'efforce d'utiliser pleinement Internet et les médias sociaux pour faire connaître le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Étant donné la forte croissance du nombre d'utilisateurs d'Internet et des médias sociaux en Asie du Sud, une plus forte participation des compétences locales à la production de programmes et de contenus destinés à la région aidera à élargir l'audience des initiatives du

Département. Enfin, sa délégation salue l'action des centres d'information des Nations Unies et exhorte le Département à travailler en collaboration plus étroite avec les pays hôtes afin de renforcer les centres et de leur affecter des ressources budgétaires adéquates, en particulier dans les pays en développement.

23. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) dit que tous les États ont le devoir constitutionnel de faciliter l'accès universel aux TIC, en particulier pour les personnes ou les groupes qui n'y ont encore guère ou pas du tout accès. À cet égard, l'Équateur a tracé une voie devant conduite à la réduction de la fracture numérique dans la société.

24. L'Organisation des Nations Unies, du fait de son caractère universel, doit chercher à diffuser aussi largement que possible des informations sur ses activités, car la communauté internationale a le droit d'être informée de ses activités et a besoin d'en comprendre la portée et le sens. Elle doit donc diffuser ses contenus en temps utile, d'une manière transparente et sans discrimination, dans les six langues officielles, sur la base des principes du multilinguisme et de l'égalité des langues officielles. Le Département de l'information a encore de nombreuses ressources à mobiliser pour faire en sorte que les informations de l'Organisation ne soient plus publiées en deux langues seulement. Les restrictions budgétaires ne doivent pas être une excuse à l'inertie mais plutôt un facteur de créativité et d'action.

25. Le multilinguisme repose non seulement sur des fondements juridiques mais aussi sur des bases statistiques. En effet, l'espagnol est la deuxième langue la plus fréquemment utilisée sur les sites et les médias sociaux de l'ONU. Il est donc regrettable que les nouveaux contenus et sites Web de l'ONU ne soient toujours pas établis dans toutes les langues officielles. Quand une partie seulement de la population mondiale a accès à l'information de l'ONU dans son intégralité et en temps utile, la discrimination qu'implique le manquement au principe du multilinguisme apparaît clairement. Dans ces conditions, l'ONU peut et doit apporter une contribution majeure à la correction des déséquilibres structurels économiques et sociaux – que risque d'aggraver le fossé numérique – en menant des politiques de diffusion de l'information en temps utile, de manière équitable et sans discrimination. La diffusion d'informations en une langue seulement est en contradiction avec le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies. La délégation

exhorte donc le Département de l'information à continuer de travailler avec les États Membres pour trouver des moyens de surmonter les obstacles à l'application du principe du multilinguisme et éliminer les disparités actuelles dans l'usage des langues officielles de l'Organisation.

26. L'analyse de l'information dans les organisations internationales doit être basée sur la confiance et le respect du droit international. La surveillance extraterritoriale, l'interception de communications et la collecte massive de données personnelles dans le monde entier ne constituent pas seulement une violation des droits de l'homme et une violation de la souveraineté des États, elles finissent également par déstabiliser les relations entre les États. La sécurité d'un pays ne doit pas prendre le pas sur le droit international, les droits de l'homme ou la sécurité d'autres pays. L'Équateur est prêt à participer à un dialogue ouvert sur le sujet et soutient les efforts visant à inscrire dans un cadre juridique international approprié le principe d'inviolabilité de toutes les communications électroniques.

27. **M. Cabactulan** (Philippines) dit que les données et éléments d'information jouent un rôle essentiel dans la compréhension d'un monde de plus en plus complexe. Mais, s'ils ont des effets transformateurs favorables à l'autonomisation des personnes, des communautés et des sociétés, ils ont également un potentiel de destruction car ils peuvent être utilisés à des fins de désinformation ou pour diviser une société, dégrader les relations entre les nations ou attiser la haine et l'animosité dans le monde. À cet égard, des institutions fiables, comme le Département de l'information, qui aident à gérer, utiliser et diffuser les données et l'information, ont un rôle décisif à jouer en faveur du rapprochement des peuples, de la valorisation des bases de connaissances et de l'innovation au profit de l'humanité. Tout en accomplissant sa mission première qui est de faire mieux connaître l'Organisation dans le monde, le Département alimente activement un circuit d'information mondial dont la finalité est de rendre le monde plus pacifique, plus progressiste et plus prospère. Il a beaucoup fait malgré des obstacles réels.

28. D'innombrables documents de l'ONU sont désormais facilement accessibles en ligne et sur d'autres supports, les réunions sont diffusées en direct sur le Web et le travail de sensibilisation à de nombreux sujets clefs se poursuit; néanmoins certains

domaines demandent toujours notre attention. Il faut continuer sans relâche les efforts, exploiter les possibilités d'Internet et développer les TIC afin d'élargir encore l'audience du Département, de protéger les sites Web et les systèmes de communication internes de l'ONU et de renforcer l'Organisation de l'intérieur. Le Département doit également continuer à utiliser les médias traditionnels afin d'aider à combler le fossé numérique mondial qui malheureusement existe toujours. Même si la présence de plus en plus active du Département sur les médias sociaux offre de nouvelles perspectives, les organismes des Nations Unies qui fournissent des informations à la communauté mondiale doivent prendre garde à ne pas être conduits à s'avancer sur certaines orientations politiques, étant donné les dangers inhérents à la publication d'informations erronées sur les médias sociaux.

29. En tant que pays fournissant des contingents et du personnel de police, les Philippines saluent les efforts que déploie le Département de l'information pour renforcer les capacités d'information et de communication des composantes des opérations de maintien de la paix, notamment pour lutter contre les reportages à sensation et inexacts. Les Philippines se félicitent également de la collaboration du Département de l'information avec les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions pour la célébration de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies.

30. L'augmentation du trafic en direction des sites Web de l'ONU et des communiqués de presse témoigne de la notoriété et de l'utilité croissantes du Service des informations des Nations Unies, dont l'accessibilité pourrait encore être améliorée si les contenus étaient publiés dans chacune des six langues officielles. La délégation encourage la collaboration à cette fin avec des établissements d'enseignement. Le Département de l'information devrait également travailler en étroite collaboration avec les organismes compétents pour améliorer la compréhension au niveau planétaire de questions PRESSANTES, notamment les pandémies comme la fièvre hémorragique Ebola.

31. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que sa délégation félicite le Département de l'information des efforts qu'il ne cesse de faire pour évaluer et améliorer ses performances afin que les informations sur les objectifs, les activités et les réalisations de l'Organisation des Nations Unies touchent le plus large

public possible. La délégation apprécie tout particulièrement les activités que le Département mène dans le cadre du Programme d'information spécial sur la question de Palestine.

32. Entre autres réalisations récentes, le Département a créé une équipe de communication pour couvrir la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, s'est concerté avec des départements, délégations et centres d'information des Nations Unies pour organiser de nombreux événements commémoratifs et s'est employé à faire mieux connaître les objectifs et activités de l'Organisation en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition. Le Département, qui fonctionne comme la voix de l'Organisation sur la scène mondiale, utilise de nouveaux médias tels que les réseaux sociaux, tout en reconnaissant l'importance des médias traditionnels dans les pays en développement, comme le montre par exemple la célébration de la Journée mondiale de la radio.

33. Des efforts doivent continuer d'être déployés pour améliorer l'efficacité des Centres d'information des Nations Unies, qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'informations sur les objectifs de l'Organisation et aident ainsi à les réaliser. Le Département de l'information doit également assurer la parité entre les six langues officielles de l'Organisation dans toutes ses communications et s'efforcer d'inclure d'autres langues non officielles lorsque c'est possible. La coopération internationale est nécessaire au développement d'infrastructures de communications et au renforcement des capacités humaines, notamment dans les pays en développement, afin de réduire la fracture numérique et d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication visant à renforcer la paix et la compréhension mutuelle.

34. **M. Htut** (Myanmar) dit que le Département de l'information et le Comité de l'information jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'informations exactes, impartiales, exhaustives et à jour sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Un meilleur partage des informations entre l'Organisation et les États Membres renforcera la capacité de faire face aux grands défis mondiaux, facilitera des prises de décisions avisées et permettra d'accélérer les travaux sur les priorités de développement pour l'après-2015. Une collaboration plus étroite entre le Département de l'information et les départements et les bureaux

demandeurs permettra également de diffuser l'information de manière plus ciblée. De plus, les centres d'information des Nations Unies, qui jouent un rôle important dans la diffusion en temps réel d'informations sur l'Organisation des Nations Unies dans les pays en développement, devraient utiliser les technologies de l'information pour pouvoir toucher des zones isolées.

35. Le Gouvernement du Myanmar, qui a entrepris depuis 2011 une série de réformes politiques, sociales et économiques de grande envergure, s'intéresse à présent à l'utilisation des technologies de l'information dans le but d'améliorer l'efficacité de ses institutions et de ses services publics. Il a également aboli la censure des médias, libéralisé le secteur des télécommunications et formé un conseil de la presse intérimaire. Les progrès du Myanmar en matière de démocratie et de liberté des médias ont été salués dans un rapport publié en décembre 2013 par le Programme des Nations Unies pour le développement.

36. Alors qu'il s'attaque aux derniers obstacles qui subsistent sur la voie de la démocratie, et qu'il entend promouvoir le développement économique et social, le Gouvernement du Myanmar attache une grande importance à sa coopération avec l'ONU et les organismes des Nations Unies, qui ont également un rôle clef à jouer dans la réduction de la fracture numérique. Les États Membres doivent continuer à travailler en étroite collaboration avec le Département de l'information, qui mène un travail essentiel pour faire mieux connaître les activités de l'Organisation.

37. **M. Mebarki** (Algérie) dit que l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre son important travail de diffusion d'informations équilibrées et objectives par tous les moyens de communication dont elle dispose, mais que les nouveaux médias doivent compléter et non remplacer les médias traditionnels. Le Département de l'information devrait améliorer ses campagnes de communication sur toutes les questions prioritaires pour l'Organisation, et mettre tout particulièrement l'accent sur celles qui sont les plus pertinentes pour les pays en développement, notamment le développement durable, la décolonisation, le désarmement et la lutte contre le terrorisme. Il devrait également poursuivre les activités qu'il mène dans le cadre du Programme d'information spécial sur la question de Palestine et appuyer les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient conformément au droit international et

aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les Centres d'information des Nations Unies doivent recevoir des ressources adéquates pour être à même de fonctionner plus efficacement et tout projet de réorganisation les concernant devrait prendre en compte les souhaits des pays hôtes intéressés.

38. Sa délégation salue les efforts que déploie le Département en vue de parvenir à la parité entre les six langues officielles de l'Organisation. Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier pour les services linguistiques arabes qui ont besoin de ressources financières et humaines complémentaires.

39. **M<sup>me</sup> Al-Hajri** (Oman), saluant les efforts que déploie le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information pour utiliser les médias de communication afin de maximiser le rayonnement de l'Organisation, dit que le Sultan d'Oman attache une grande importance aux médias. La diversité intellectuelle et culturelle est inhérente à l'Organisation des Nations Unies et doit être respectée. Les nouvelles technologies de l'information et des communications aident l'Organisation non seulement à mener ses activités d'une manière plus efficace et plus respectueuse de l'environnement, mais aussi à toucher de nouveaux publics, notamment les jeunes.

40. Malgré les efforts réalisés pour encourager le développement technologique dans les pays en développement, il demeure un fossé numérique profond entre les pays développés et les pays moins avancés. Sa délégation exhorte donc le Département de l'information à redoubler d'efforts pour apporter une aide adaptée aux institutions médiatiques publiques et privées des pays en développement.

41. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit que des mesures doivent être prises pour garantir une utilisation fiable, sûre et organisée des TIC afin de ne pas contrarier les buts de leur utilisation et les principes de leur fonctionnement. Ces mesures doivent être prises dans un cadre de fonctionnement clairement défini, assorti des mécanismes d'évaluation nécessaires, fondés sur des principes tels que le respect du droit international, le règlement pacifique des conflits, le droit à l'autodétermination, le respect de l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

42. L'information au service de l'humanité est d'une importance stratégique pour la prise de décisions au niveau international. Sa délégation soutient pleinement

les efforts que déploie le Département de l'information pour promouvoir l'activité de l'Organisation des Nations Unies par des campagnes d'information pertinentes et souligne l'importance de l'information à des fins de médiatisation de questions politiques non résolues telles que la question de Palestine, le désarmement, ainsi que l'utilisation appropriée d'Internet et des médias de communication conventionnels, et dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

43. Sa délégation rejoint le consensus régional sur l'importance du Comité de l'information dans la promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale. Elle appelle tous les États Membres à reconnaître le rôle fondamental joué par le Comité de l'information et le Département de l'information en tant que voix de l'Organisation sur la scène internationale.

44. El Salvador soutient fermement toutes les initiatives basées sur l'utilisation de l'information et la promotion du multilinguisme. Des solutions inventives devraient être trouvées pour réaliser plus avec les mêmes ressources, tout en respectant le principe d'une répartition équitable des ressources entre toutes les activités du Département, sur la base du budget-programme de l'Organisation.

45. **M. Bosah** (Nigéria) dit que le Nigéria salue le travail accompli par le Département de l'information à l'appui des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales en mettant au point des politiques de communication et d'information visant à promouvoir une culture de la paix. Sa délégation a également salué les efforts que fait le Département pour s'acquitter de sa mission ambitieuse et toucher un public mondial, avec des langues et des points de vue différents, grâce à des systèmes d'information modernes et à l'usage innovant des médias sociaux et d'autres formes de technologie de l'information. Cependant, étant donné que les progrès technologiques ayant ouvert de nouvelles possibilités pour diffuser l'information et faire connaître les activités de l'Organisation ne sont pas largement disponibles dans les pays en développement, l'utilisation des supports traditionnels reste nécessaire, en particulier en Afrique. Les pays dotés de technologies des communications avancées devraient donc aider les pays en développement à combler le large fossé numérique et à

se doter des capacités nécessaires pour développer leurs systèmes d'information et de communication.

46. Afin d'assurer une couverture équilibrée, les journaux, publications et communiqués de presse des Nations Unies devraient être produits dans les six langues officielles de l'Organisation. Un système de diffusion d'informations sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans des langues locales devrait également être mis au point. Le meilleur moyen de faire apprécier les travaux inestimables de l'Organisation des Nations Unies est de fournir des informations exactes et impartiales. Il convient donc d'évaluer régulièrement les efforts que fait le Département pour atteindre cet objectif. Il convient également de prêter dûment attention au fait qu'il est impératif de diffuser des informations exposant la valeur du dialogue, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les paragraphes 54 et 55 du projet de résolution B figurant dans A/69/21.

47. **M. Nasser** (Chef par intérim du Département de l'information) dit que le Département continuera à rechercher des solutions inventives pour surmonter les difficultés qui se présentent et se réjouit à la perspective de célébrer les nombreuses réalisations de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son prochain soixante-dixième anniversaire.

*La séance est levée à 16 h 55.*